



# LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp., rue des Filles-St.-Thomas, 5 (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 30 Mars.

Dans un précédent article, nous nous sommes occupés de la création d'un musée à Roanne; nous appellerons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs sur quelques collections accessoires qui doivent en être comme la suite et le complément.

Et d'abord, doit figurer en première ligne la réunion des titres et documents authentiques qui ont trait à l'histoire de notre ancienne province; on ne s'aurait s'imaginer combien ils sont nombreux et importants: pour notre compte, nous pourrions dès ce moment donner l'indication de près de 2,000 pièces relatives à cet intéressant objet, pièces perdues, pour ainsi dire, dans la poussière des dépôts publics ou livrées à l'insoucieuse négligence de leurs propriétaires. Nous n'hésitons pas à croire que le gouvernement ne favorisât de tout son pouvoir, soit en mettant à notre disposition les titres originaux, soit en faisant exécuter pour nous des copies fidèles, la réalisation d'un projet dont, en maintes circonstances récentes, il a montré qu'il appréciait toute la valeur et toute la portée. La bibliothèque royale, la bibliothèque de Lyon, les archives du département du Rhône; si riches de nos dépouilles, nous offrent, sous ces rapports, des mines précieuses, abondantes et encore inexploitées. — D'autre part, les héritiers des noms dont s'honorent nos annales Foréziennes, s'empresseront, nous en avons

la certitude, de confier à une garde sûre, à des soins intelligents, ces preuves de leur glorieuse origine; ils en assureront ainsi la conservation, sauront où les retrouver au besoin, et auront, de cette manière, bien mérité du pays tout en travaillant à leur propre illustration.

A titre de renseignements historiques et encore comme décoration de notre *Salle d'archives*, viendraient s'y placer les armoiries des grandes familles qui ont laissé sur notre passé une trace si brillante et qui ne vivent plus cependant que dans nos souvenirs. Qui de nous ne contemplerait avec bonheur, ne montrerait avec orgueil l'écu des Cousans, des St.-André, des Gouffier, des La Perrière, etc.?... Le noble blason de ces hauts et puissants seigneurs subsiste encore au milieu des ruines de leurs manoirs démantelés; il ne s'agit que de l'arracher aux outrages du temps et de lui rendre un honneur qui n'aurait jamais dû lui être refusé.

La bibliothèque de la ville, qui renferme plus de 10,000 volumes, parmi lesquels se rencontrent, en assez grand nombre, de rares et belles éditions, se rattacherait naturellement à notre musée, recatologuée et disposée dans un local plus vaste et plus convenable que celui qu'elle occupe aujourd'hui, elle mériterait de plus en plus la bienveillante faveur qui lui a valu depuis quelques années, de la part des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, des envois qui, disons-le

toutefois avec regret, restent malheureusement suspendus et incomplets.

Pourquoi n'espérerions-nous pas que les bustes de nos Foréziens célèbres dans la littérature et les sciences, exécutés par d'autres enfants du pays dont nous ne sommes pas moins fiers, par les Foyatier, les Antonin Moine, etc., ne devinssent un jour le plus remarquable ornement de notre bibliothèque?

A ces trésors archéologiques, littéraires et artistiques, nous voudrions voir joindre une autre collection à laquelle nous attachons le plus grand prix; nous voulons parler d'un cabinet de Géologie départementale.

Nulle localité n'est plus favorable que la nôtre aux études géologiques, et nulle part ces études bien dirigées ne pourraient arriver à des résultats d'une plus incontestable utilité. Composé de formations diverses, riche des produits les plus variés, notre sol offre à l'agriculture, à l'industrie, aux beaux-arts de précieux éléments, d'inépuisables ressources; apprenons à les connaître, jamais circonstances plus heureuses ne se sont présentées: Roanne possède dans son sein un géologue du plus haut mérite; M. le Principal du Collège, qui a déjà tant fait pour notre ville, ne lui refusera pas, nous aimons à le croire, ce nouveau gage de son zèle et de son dévouement. Le conseil municipal ne saurait non plus hésiter à voter des fonds pour un cours public qui ouvrirait à tous nos concitoyens une source nouvelle et féconde de prospérité.

FEUILLETON.

HÉLÉNA. (\*)

SUITE.

Arthur se conforma exactement aux ordres que je lui avais transmis, et se rendit chez M. Duhamel à l'heure indiquée. Il lui fit ses adieux et le quitta sans que rien eût trahi l'émotion qu'il maitrisait au fond de son âme; mais le soir, une heure avant qu'il partit, je le vis entrer chez moi pâle, abattu, et si tremblant que je courus au-devant de lui pour le soutenir.

Son désespoir avait quelque chose d'âpre et d'effrayant; j'en fus péniblement touchée moi-même. Cette soirée est une des plus tristes dont je me souviens; je ne sais plus guère tout ce qui y fut exhalé de plaintes, de douleur et d'imprécations d'une part, tout ce qui fut dit de l'autre de vagues paroles de consolations et d'encouragements. Les efforts que je tentai pour remettre un peu de calme et d'espérance

dans cette âme désolée furent long-temps infructueux. Le malheureux passait tour-à-tour de l'exaltation à l'abattement, de l'abattement à la fureur, de la fureur à l'attendrissement. Enfin, dans une de ces dernières phases, il me prit la main, la porta à ses lèvres, et me dit:

— Oh! du moins vous êtes bonne vous! ma stupide folie ne lasse pas votre patience; vous êtes là comme une sœur de charité auprès d'un malade sans espoir; votre douce main ne peut guérir mes blessures, mais elle y met un baume qui les soulage. Oh! bénie soyez-vous mille fois pour vos généreuses consolations! Hélas! je ne puis rien pour vous, moi; je ne puis rien pour personne, je suis un être inutile et maudit.

Sa tête retomba dans ses mains.

— Allons, voilà les idées bizarres qui reviennent. Sachez, lui dis-je, qu'il n'y a d'inutile dans ce monde que les cœurs égoïstes et froids. Celui qui a des amis peut toujours quelque chose pour eux, ne fût-ce que de leur conserver sa vie et sa raison, ne fût-ce que de leur donner des exemples de force et d'énergie. Vous savez ce que j'espère de vous, Arthur; vous savez ce qu'Hélène en attend; resterez-vous au-dessous de l'idée que nous avons conçue de votre caractère? Il ne m'écoutait pas, et se préoccupait toujours de

la pensée de me donner une preuve de reconnaissance et d'amitié.

— Ecoutez, dit-il tout-à-coup, je ne possède qu'une seule chose qui me soit précieuse et chère, c'est cette bague que ma mère portait en mourant, et qui ne me quitte jamais. Je la destinai à ma fiancée, mais je n'aurai pas de fiancée dans ce monde. La seule personne que j'aime d'amour me repousse et n'accepterait pas ce gage de souvenir; acceptez-le, vous, mon amie, vous que mon affection ne peut ni compromettre, ni chagriner, acceptez-le, je vous en prie, afin que je ne me considère pas comme un misérable paria qui ne peut trouver nulle part à placer les dons de son cœur.

Je ne crus pas devoir me refuser à ce désir d'Arthur; je pris sa bague, et cette preuve d'amitié parut lui faire du bien; il me fit promettre de lui donner fréquemment des nouvelles d'Hélène, et de le rappeler si quelque malheur venait l'atteindre. Enfin, il fallut penser à nous séparer; l'heure du départ approchait, l'émotion d'Arthur était au comble, la mienne devenait de plus en plus pénible.

— Courage! courage, lui dis-je encore, les rayons épars de l'amour se réuniront quelque jour, n'en doutez pas, mon ami; la fusion des âmes produira

(\*) Voir nos numéros 11, 12, 13, 14 et 15.

Notre cabinet de Physique, retiré de l'état d'abandon où il languit depuis si long-temps, compléterait l'ensemble des collections que nous venons d'énumérer.

Nous serions, en terminant, entré dans quelques considérations sur le local que doit occuper notre musée roannais, si nous n'avions été à même de savoir que l'administration locale a, sur ce point, des idées aussi judicieuses que convenables, et que son plan fait concorder tous les avantages qu'on peut désirer en pareille occurrence; nous nous réservons cependant de hasarder, à notre tour, un projet que la démolition, dans les environs de notre ville, d'un des plus admirables monuments de l'architecture au XIII.<sup>e</sup> siècle, rendrait facile et praticable à peu de frais.

Maintenant à l'œuvre! qu'à cette ardeur première qui nous caractérise en toutes choses, ne succèdent pas l'indifférence et le découragement; sachons, en un mot, mener une fois à bonne fin ce que nous savons si bien concevoir et commencer.

### NOUVELLES LOCALES.

Le saut du Perron, malgré les travaux d'amélioration exécutés par les ponts-et-chaussées, est encore un écueil périlleux pour la navigation d'Andrézieux à Roanne, sur la Loire. Le fleuve, en cet endroit, roule des flots impétueux, et les bateaux, qui ne s'entrouvent pas aux craquements causés par les pointes aiguës des roches sous-marines, vont se briser contre les monstrueuses masses de rochers qui étreignent ce passage, s'ils ne sont pas contenus dans l'étrait courant par des bras vigoureux et habiles. Le danger est si imminent que pas un des mariniers qui l'affrontent n'oublie de saluer la vieille croix de bois plantée à l'entrée du Perron, et qui semble avertir que là il faut se résigner à faire le sacrifice de sa vie.

Chaque année donc, par les grandes eaux, seuls moments favorables pour la navigation, un nombre plus ou moins considérable de bateaux, presque tous chargés de houille, sont fracassés et engloutis, sans qu'il soit possible de prévenir ces malheurs. Alors, les hommes qui les montent sont précipités dans les flots, et, en l'absence de tout moyen de fuite sur les berges rocheuses et escarpées, ils y succomberaient inévitablement s'ils n'étaient forts nageurs ou si un secours providentiel ne venait à leur aide. Mais à l'approche d'une crue, trois cultivateurs, pères de famille, sont là, près du fleuve, négligeant leurs propres travaux pour veiller, quoique sans mission spéciale, à toutes les éventua-

lités: et quand leur assistance est devenue nécessaire, les frères Donjon se dévouent sans ostentation, et disputent à la mort, avec intrépidité, les victimes qu'elle a déjà comptées.

Ces actes de générosité et de courage devaient éveiller la sollicitude éclairée du premier administrateur du département: sur la demande de M. le préfet, des médailles d'honneur viennent d'être décernées à Pierre, Antoine et Jean-Claude Donjon, de la commune de Villeret.

On assure que M. de Daunant a signalé à l'Académie la belle conduite de ces trois frères, afin de les faire participer à la distribution des prix Montyon. Un assentiment général d'approbation accueillerait assurément l'avis d'une récompense si justement méritée; car, d'après les documents officiels, plus de 65 mariniers, la plupart pères de famille, doivent leur existence à ces généreux citoyens.

— Une tentative audacieuse a failli amener l'évasion de deux individus détenus dans les prisons de notre ville et a mis, pour un moment, en émoi tout un quartier. Jeudi dernier, les deux prisonniers dont il est question, profitant de la distribution de vivres qui leur est faite chaque matin, se sont précipités sur une des sœurs qui est chargée de cette distribution, et après s'être débarrassés du concierge, qu'ils avaient poussé dans une cellule et fermé sous clé, ils sont parvenus à s'échapper de la geôle: l'un d'eux, traversant toute la ville, s'est jeté dans la maison occupée par les bureaux de la poste aux lettres et, se dirigeant vers les greniers, a commencé un voyage sur les toits qu'il n'a interrompu que sur le quai du bassin. Forcé de redescendre et de reprendre la voie publique, il a été arrêté par la gendarmerie qui a montré en cette circonstance son zèle habituel. Déjà l'autre évadé avait été retrouvé et saisi près du Rivage. — Tous deux sont réintégrés dans la prison.

— Nous avons déjà rendu compte des scènes de violence qui avaient, pendant la journée du 13 février dernier, jeté le trouble dans le bourg de Néronde; déférée au tribunal de police correctionnelle, cette affaire, où figuraient d'abord 13 prévenus et qui a occupé 3 longues audiences, vient de se terminer par un jugement dont nous croyons devoir donner connaissance à nos lecteurs. Les débats qui ont pu élever quelque doute sur le point de savoir de quel côté l'initiative avait été prise, n'ont malheureusement laissé subsister que comme trop constants les faits d'outrage envers l'autorité municipale et la gendarmerie; en conséquence les condamnations suivantes ont été prononcées:

Jean-Marie Bonnefond a été frappé de la

— Tout est fini, n'est-ce pas? Il est parti?  
— Hélas oui! ma pauvre amie!  
— Prions pour lui, ajouta-t-elle.

Nous priâmes long-temps; puis Hélène se leva, et je la suivis silencieusement. En rentrant chez elle nous trouvâmes le salon rempli de monde; elle en fit les honneurs avec autant de calme et de grâce que de coutume.

Cependant M.<sup>lle</sup> Eudoxie avait flairé un mystère; son double instinct de provinciale et de vieille fille, lui faisait pressentir quelque chose de ce qui se passait. Dès lors sa curiosité fut éveillée, et son amour-propre froissé; car manquer de confiance dans sa discrétion, c'était la plus grande offense qu'on pût lui faire, c'était méconnaître la trempe privilégiée de son âme, le cachet particulier de son éternel dévouement; elle ne pardonnait pas cela, et devenait inexorable dans ses petites vengeances de femme. Elle nous épia long-temps, nous accabla de questions insidieuses, de mots à double entente, d'observations malignes; le nom d'Arthur était sans cesse dans sa bouche, et toujours accompagné de quelque mordante ironie. Ce jeu cruel faisait horriblement souffrir Hélène; mais elle faisait si bonne contenance qu'Eudoxie ne savait sur laquelle de nous arrêter ses soupçons.

peine de six mois de prison; Jean Bonnefond, de 1 mois; François Bonnefond, de 15 jours; Magnien, de 15 jours; Terrasson, de 6 jours; Palichet, de 6 jours; Paradis, de 1 mois. Tous ont été condamnés solidairement aux dépens.

Puisse, cette sévère leçon, profitant aux habitants de nos communes rurales, faire cesser ces fatales collisions qui se renouvellent si souvent entre eux! Puissent-ils comprendre enfin que la force publique agit dans l'intérêt et pour la sûreté de tous; qu'instrument de la loi, elle commande la même soumission et a droit au même respect que la loi elle-même.

— Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu, de 6 déposants, la somme de 316 francs; elle a remboursé celle de 72 francs.

— Le 24 du courant, la police de Roanne a opéré l'arrestation d'un individu prévenu de vol, qui se cachait depuis deux mois dans notre ville. Après de minutieuses recherches, M. Durand, commissaire de police, a trouvé, entre les semelles des souliers de cet individu, cinq pièces d'or, formant une somme de 140 francs, et dont il n'a pu justifier la possession.

— Dans son audience du 29 courant, le tribunal de simple police de la ville de Roanne a prononcé vingt-deux condamnations de un à onze francs d'amende, et vingt-quatre heures de prison, en récidive, pour diverses contraventions aux règlements de police.

— On se rappelle sans doute les détails du déplorable accident arrivé à une voiture des Messageries royales, allant de Lyon à Paris, qui, le 16 novembre dernier, au milieu de la nuit, fut précipitée dans un ravin, au pied de la montagne de Tarare. Quinze voyageurs étaient dans cette voiture, l'un d'eux fut tué; les autres furent blessés plus ou moins grièvement.

Une poursuite fut dirigée contre Chalus, conducteur de cette voiture, comme prévenu d'homicide et de blessures par imprudence.

Cette affaire, portée devant le tribunal correctionnel de Villefranche, le 9 mars, Chalus a été condamné à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

Un postillon et un autre individu, contre lesquels la plainte était aussi dirigée, ont été acquittés.

Chalus s'est pourvu en appel.

— On lit dans le *Journal de Montbrison*:

Nous avons encore à enregistrer un accident arrivé sur le chemin de fer de la Loire, et qui a eu pour cause le défaut d'attention avec lequel les agents ou employés du chemin de fer font leur service.

Le 10 de ce mois, la voiture partie de

Cependant il fallait un terme à son incertitude. Puis, lors même qu'elle eût pu me convaincre du tort abominable de regretter trop vivement M. de Valdek, il ne lui eût pas été facile d'exercer sa méchancelé à mon égard, n'ayant prise contre moi que par la médisance, et sachant que je m'en inquiétais fort peu. Sa haine jalouse trouva donc plus de bénéfice à s'attaquer à sa belle-sœur, et en faisant tomber sur elle ses conjectures peu charitables. Elle eut la bassesse d'en faire part à M. Duhamel. Dès lors l'espèce de tranquillité qui, à défaut de bonheur, avait jusqu'ici régné dans le ménage d'Hélène, disparut sans retour. En proie à d'injustes soupçons, blessée dans sa dignité de femme et d'épouse, torturée dans ses sentiments les plus intimes, elle ne laissa pas échapper une plainte, et resta sublime de patience et de résignation.

Mais sa santé, déjà si frêle, si délicate, ne pouvait résister à ce continuel martyre; elle s'affaiblissait visiblement, et commençait à me donner de sérieuses inquiétudes.

Je suppliai Duhamel de me laisser emmener sa femme à Paris, où nous pourrions trouver, soit dans la distraction, soit dans les secours de la médecine, un moyen qui arrêât les progrès du mal. L'égoïste ne voulut pas y consentir.

Roanne pour Saint-Etienne venait de passer le plan incliné de Biesse, lorsque le conducteur d'un wagon chargé de fer, en destination pour l'atelier de construction de Feurs, lança ce wagon sur la même voie. Presqu'aussitôt cet imprudent s'aperçut que la voiture n'avait point eu le temps de s'éloigner suffisamment, et il voulut arrêter son wagon, avec le frein, pour éviter une rencontre; il saisit et tira à lui les cordes de son moufle; mais cette manœuvre n'obtint pas de résultat et le wagon vint heurter la voiture à 400 mètres du pont Bernard; heureusement le choc ne fut point aussi terrible qu'on pouvait le craindre; la traverse qui se trouvait en avant de la voiture fut brisée, mais des ouvriers qui étaient montés sur cette traverse purent sauter à terre. Un jeune homme, accroché à la courroie de la voiture, a seul souffert de cette rencontre; il a été lancé sur le wagon, et il a reçu aux doigts de pieds des contusions légères.

— Mardi dernier, au moment où la voiture cellulaire allait recevoir les hôtes qu'elle devait prendre aux prisons de Montbrison, un des prisonniers désignés pour faire partie du convoi s'est donné dans le flanc un coup de couteau qui lui a fait une blessure sans danger, mais assez grave néanmoins pour motiver l'ordre de laisser provisoirement à la prison cet individu.

— Dans la nuit du 17 au 18 mars, un incendie a eu lieu sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Lestra, dans une maison appartenant au sieur Bonhomme. La maison et le mobilier ont été la proie des flammes, et trois maisons ont un peu souffert. La maison incendiée et le mobilier qu'elle contenait étaient assurés à la Compagnie Générale. La malveillance est étrangère à ce sinistre.

— M. Magnard, curé de Saint-Genest-Lerpt, a été nommé à la cure de Vatbenoite où il a été installé dimanche.

— Dimanche passé, des voleurs se sont introduits par escalade dans la cour de M. Tiblier, à la Montat, et ont pratiqué à la porte du bureau de ce marchand de bois une ouverture de 12 centimètres sur 9, qui leur a permis de passer la main en dedans et d'ouvrir la porte. Déjà ils avaient commencé de couper le tiroir où était une somme de 150 francs; mais M.<sup>me</sup> Tiblier, qui était dans l'appartement voisin, entendant du bruit et voyant de la lumière, crut que c'était son mari, et l'appela. Les voleurs prirent peur et se sauvèrent. Cette tentative de vol est d'autant plus audacieuse qu'outre la présence de M.<sup>me</sup> Tiblier et de sa domestique, M. Tiblier se promenait en face de chez lui avec un de ses amis. — Il y a 4 ans, qu'on lui avait volé, à peu

près à l'aide des mêmes moyens, une somme de 600 fr.

— Cette semaine, la femme d'un bottier de Charlieu, M.<sup>me</sup> B., est accouchée d'un garçon et de deux filles. Les jumeaux, qui ont été confiés à des nourrices, se portaient bien.

— Le 17 de ce mois, le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes:

Les militaires en congé appartenant aux classes de 1839, 40 et 41 doivent être renvoyés immédiatement à leurs corps. Toutefois, MM. les généraux commandant les divisions militaires sont autorisés à délivrer, sur la proposition des maréchaux-de-camp, des prolongations de congés de 5 mois, à partir du 1.<sup>er</sup> avril, aux hommes de la classe de 1839 qui seraient reconnus indispensables à leur famille.

— Une ordonnance royale appelle à l'activité 16,000 hommes sur le restant disponible du contingent de la classe de 1842.

— Le 19 mars, deux personnes habitant la commune de Creuzier-le-Vieux, ont été arrêtées et conduites à la maison d'arrêt de Cusset, sous la prévention de l'assassinat commis sur la personne de M. Givois, dont nous avons donné les détails dans un de nos précédents numéros.

— M. le Maire de Mâcon vient d'arrêter que les laitières seront désormais soumises à l'épreuve du galactomètre, qui fait découvrir la moindre quantité d'eau surajoutée et autre sophistication.

— Un journal annonce que MM. Schneider, propriétaires de l'établissement du Creusot, viennent de faire l'acquisition des mines de Saint-Berain.

— Le tribunal de commerce d'Angoulême vient de prendre une décision qui intéresse vivement le commerce.

Il a jugé que la mention *retour sans frais* dans un billet à ordre ou dans une lettre de change, ne dispense le porteur de faire faire le protêt, à défaut de paiement, qu'autant que cette mention est écrite dans le corps même du billet, et se trouve ainsi approuvée par la signature du débiteur.

Dans l'espèce du procès, les mots *retour sans frais* étaient écrits en dehors du corps du billet et au-dessous de la signature du souscripteur, comme il arrive presque toujours.

#### THÉÂTRE DE ROANNE.

Mardi dernier, la troupe de M. Dépy a donné une représentation au bénéfice des pauvres. La recette a produit une somme de 433 francs environ. Le public, qui était choisi et assez nombreux a montré par ses applaudissements unanimes et continus avec quel empressement et avec quelle faveur il avait ac-

Un soir, notre veillée avait été longue, nous étions plus silencieuses encore et plus tristes que de coutume; la lune nouvelle, près de disparaître à l'horizon, projetait des rayons obliques et blafards sur la campagne endormie; le vent gémissait dans le feuillage; il y avait autour de nous je ne sais quoi de lugubre qui me serrait le cœur et me terrifiait malgré moi. Tout-à-coup une ombre traverse l'air tout près de nous, un cri perçant, un cri funèbre, un cri de mort se fait entendre!... C'était une chouette qui habitait le clocher voisin, et qui s'élançait dans la vallée pour y chercher sa proie.

Je tressaillis.

— Son aile vient d'effleurer mon front, me dit Hélène; autrefois j'aurais eu peur, maintenant je souris; il n'y a plus de présage sinistre pour moi. Quand on n'a rien à espérer que peut-on avoir à craindre!

Elle se trompait la pauvre femme; il n'y avait plus d'espérance pour elle, mais la coupe de ses douleurs n'était pas encore assez pleine.

— Va, continua-t-elle, triste oiseau de malheur et de carnage, va remplir ta tâche de meurtrier, va faire couler du sang et palpirer des chairs, va faire souffrir et mourir, va porter le désespoir et l'horreur dans ce nid paisible où respire l'amour et la joie. L'amour et

cueilli l'idée généreuse de MM. les artistes. A demain, il nous reste à faire des adieux à MM. Fillion, Gabriel et Lebègue; à MM.<sup>mes</sup> Dépy et Renaud.

Demain dimanche, les *Glenarvon* ou les *Puritains de Londres*, drame en 4 actes; M. Fillion remplira le rôle de Georges Glenarvon, qu'il a créé à Paris avec le plus grand succès. — *Un Aveu*, vaudeville en 1 acte; M. Fillion remplira le rôle d'Arthur. — *Discours d'adieu* au public de Roanne, par M. Fillion. — *La tempête* ou *l'Île des Bossus*, folie-parodie de la tempête de l'Académie royale de musique, ornée d'une grande ascension en ballon de Léa et d'Ariel, fugitifs de l'île des bossus.

Notre arrondissement vient d'être enrichi d'un établissement dont l'utilité incontestable nous fait un devoir d'énumérer les services nombreux qu'il rend tous les jours. Nous voulons parler de l'exploitation du procédé *Margary* pour la *préparation et la conservation des bois, toiles et cordages*.

Des bois préparés et d'autres non préparés avaient été enfouis au commencement de mai 1843. Leur extraction faite à Roanne, en présence de M. le comte Anglès, président de la Société d'Agriculture, de M. le marquis de Tardy, membre de cette société, de M. Populle, président du Comice agricole, et à Perreux, en présence de M. le Maire et de MM. les membres du Comice agricole de ce canton, a démontré que les bois préparés étaient parfaitement conservés, sans aucune altération, tandis que ceux non préparés étaient fortement endommagés. Nous recommandons aux propriétaires l'emploi de ce procédé pour la conservation des *échafas* et *piquets de vigne*, des tuteurs d'arbres, des lattes d'espaliers, des paillasses, des outils et instruments aratoires, enfin, de tous les bois à leur usage susceptibles de détérioration, par leur exposition constante à l'air et à l'humidité.

La conservation des toiles et cordages présente des résultats non moins intéressants. Des sacs en toile préparée, remplis de grains, (dont la fermentation et la décomposition sont aussi promptes qu'actives) ont été enterrés, à un mètre de profondeur, avec d'autres sacs non préparés, également remplis de grains; après plusieurs mois de séjour, il n'existait pas vestige des sacs non préparés, tandis que les sacs préparés étaient parfaitement conservés, quoique les grains qu'ils contenaient fussent complètement pourris.

Pour mettre chacun à portée de jouir des bénéfices de cette utile découverte, MM. les cessionnaires ont l'intention d'établir, dans les principaux chefs-lieux de cantons, des cuves destinées à recevoir les bois; nous les en félicitons, et nous engageons les propriétaires à profiter de cet avantage.

Les ateliers en activité sont situés au Côteau de Roanne.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Le duc d'Aumale est entré le 4, sans coup férir, à Biskara, où il a été bien reçu. Les autres villages du Ziban ont suivi l'exemple de cette petite capitale.

Le prince était le 8 à Sidi-Okba (une journée dans le sud de Biskara). Les chefs des tribus nomades s'étaient rendus auprès de lui.

S. A. R. a dû quitter Biskara le 13, pour se diriger vers les monts Aures.

Ben-Achmet-Ben-Hadja, kalfat d'Abd-el-Kader, abandonné de tout son monde, s'est sauvé vers les monts Aures.

la joie n'ont pas d'asile sur cette terre, pas même dans le nid d'un pauvre oiseau; ton instinct le sait aussi bien que celui de l'homme qui le détruira demain si tu ne le ravages pas aujourd'hui.

On voit quelle pente suivait les pensées mélancoliques d'Hélène. Je n'avais rien à lui répondre, et depuis un moment le silence était venu de nouveau s'établir entre nous, lorsqu'au bout d'une allée de mélèzes, sur laquelle nous avions les yeux fixés, je vis paraître un jeune homme qui, d'un pas rapide, s'avancait de notre côté.

Hélène fit un cri et se leva pour fuir; ses jambes fléchirent et elle retomba sur le banc où nous étions assises. Je compris sa pensée, mais son cœur avait trompé ses yeux: celui qui lui avait involontairement causé tant d'effroi était Albert, son frère bien-aimé. Il était dans une agitation extrême: une pâleur mortelle couvrait ses traits; il y avait dans sa physionomie, dans son regard, dans sa démarche quelque chose d'égaré qui ne peut se rendre.

ROZANNE BOURGOING.

(La suite au prochain n.<sup>o</sup>)

L'état sanitaire des troupes est excellent; les princes se portent bien.

— On écrit de Stockholm, le 8 mars :

Mardi dernier, 5 mars, le roi avait éprouvé, dans la matinée, une faiblesse d'apparence apoplectique, et pendant une heure un quart, il était resté privé de sentiment. Mais, revenu à lui, il s'était sensiblement remis. Le 6, dans la matinée, il éprouva une attaque de même nature, mais moins forte. Le 7 la prostration devint telle, que tout espoir dut cesser. Le 8, à deux heures du matin, les ministres furent appelés au château. A dix heures, les églises furent ouvertes pour la célébration de prières publiques, auxquelles la population, accourue en foule, répondait par les démonstrations de la plus vive douleur.

Les médecins, se fondant sur ce qu'ils avaient vu de cette vigoureuse nature, attendaient d'elle un long combat. Mais vers midi l'agonie commença, et, à trois heures et demie, la mort termina cette vie si pleine. Le prince Oscar n'avait pas quitté le chevet du lit de son père. Dans la soirée, Oscar I.<sup>er</sup> a prêté, devant le conseil des ministres suédois et norvégiens réunis, le serment voulu par la constitution, et a reçu ensuite les leurs, ainsi que ceux des hauts fonctionnaires, des chefs militaires et de la cour.

La maladie du roi Charles-Jean a duré six semaines; elle s'était déclarée le 26 janvier au matin. Le roi accomplissait ce même jour sa 81.<sup>e</sup> année, et le 5 février, son règne avait duré 26 ans. Il avait été élu le 19 août 1810, et couronné le 11 mai 1818.

— Le roi a pris le deuil pour vingt jours, à l'occasion de la mort de S. M. le roi de Suède et de Norvège. Ce deuil a commencé le 22 mars, et finira le 11 avril.

Bernadotte étant mort, le maréchal Soult est aujourd'hui le dernier survivant des dix-huit premiers maréchaux de l'empire, créés en 1804 au camp de Boulogne, et Louis-Philippe le doyen des rois de l'Europe.

— Les obsèques de M. le lieutenant-général comte Pajol, pair de France, ont eu lieu le 24. Des pairs de France, des députés, des maréchaux de France, des généraux, des officiers supérieurs et autres, s'étaient joints aux parents et amis du défunt. Louis-Philippe avait envoyé plusieurs officiers de sa maison. On remarquait aussi une députation des soldats de l'empire présents à Paris.

Le deuil était conduit par les fils du défunt; les cordons du poêle étaient tenus par MM. le maréchal comte Gérard, le maréchal comte Molitor, le général comte Excelmans et M. Laffitte, député.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé, par la rue Caumartin, les boulevards et la rue de la Roquette, vers le cimetière du Père-Lachaise, où les dépouilles mortelles de l'honorable défunt ont été déposées. M. le général Cubières a prononcé un discours dans lequel il a retracé brièvement les brillantes qualités du général; ces touchantes paroles ont été accueillies avec une profonde émotion par toute l'assistance. Les honneurs militaires ont ensuite été rendus au général.

#### BULLETIN AGRICOLE.

Marne. — Pour en avoir d'artificielle, il faut faire une couche de terre glaise et une de chaux, les expo-

ser à l'air pendant l'hiver: elles se mélangent d'elles-mêmes sur la terre, au point que les deux matières se changent en une masse informe, supérieure à celle de la marne même, et dont on fait le même usage pour l'engrais des terres, en observant cependant de mettre dans la marne destinée aux terres fortes, une partie de sable dans la terre glaise. Outre l'utilité de la marne, pour les terres à ensemercer, on a découvert qu'elle était très-avantageuse pour la vigne et le mûrier; qu'elle convient beaucoup mieux que le fumier, qu'elle fait augmenter considérablement les feuilles de mûrier qui se trouvent mieux nourries qu'à l'ordinaire, et qu'à l'égard de la vigne, elle procure à son vin une meilleure qualité.

*Taille des Mûriers.* — Pour leur faire pousser la plus grande quantité possible de feuilles, on les taillera tous les trois ans, en *cornichons*, sur le jeune bois, et non sur le vieux, après la première cueillette des feuilles. On aura, par ce moyen, des jets forts, vigoureux, pleins de sève, et qui, conséquemment, seront du plus grand produit, ce qu'on obtiendra pas du vieux bois. La taille doit être en biseau ou oblique, et toujours en dessous, sans quoi la pluie peut endommager le bout, en le pénétrant et le faisant fendre. Les avantages de cette méthode ont été si constamment reconnus, qu'il n'est pas prudent de s'en écarter.

Lorsqu'il s'agit de lever de jeunes mûriers pour les placer ailleurs, il faut toujours les transplanter dans un terrain plus avantageux que celui de la pépinière d'où on les tire, ayant le plus grand soin de les enlever de terre avec toutes leurs racines, sans quoi ils dégènerent et périssent, surtout si l'on a pas soin d'en déchausser le pied à certaine profondeur, vers le mois d'octobre, pour y mettre du fumier avant l'hiver. On observera que le fumier ne doit pas toucher le pied de l'arbre. La transplantation des jeunes mûriers doit se faire au mois de février ou de mars; on n'a plus à risquer qu'ils souffrent du froid, ou qu'ils soient endommagés par les eaux des neiges, qui en dessécheraient les racines. On les garantira de la dent des bêtes, en les munissant d'épines à certaine hauteur.

#### ÉTAT CIVIL DE ROANNE,

Pendant la 1.<sup>re</sup> quinzaine de mars 1844.

##### NAISSANCES.

17 Garçons et 18 filles, dont 8 enfants exposés.

##### DÉCÈS.

Marie Digat, 63 ans, décédée à l'hospice civil. — Claude Lacombe, portefaix, 57 ans. — Louis Barefet, 66 ans. — Marie Biochet, 66 ans. — Jules Mouton, commis négociant, demeurant à Paris, décédé à l'hospice civil, 19 ans. — Hugues Montcorger, tisseur, 35 ans.

16 enfants au-dessous de l'âge de 7 ans.

##### MARIAGES.

Entre André Roche, tisseur, 31 ans, et Marie David, domestique, 27 ans.

Entre Claude Odin, teinturier, 35 ans, et Jeanne-Marie Pain, brodeuse, 27 ans.

NAISSANCES, 35. — DÉCÈS, 22. — MARIAGES, 2.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### BRASSERIE,

Située au Côteau, commune de Parigny,

#### A LOUER.

Cette brasserie, dont les bâtiments sont neufs, et tous les ustensiles en très-bon état, est susceptible de marcher sur-le-champ.

S'adresser à M. POMMEY-VIGNAT, au Côteau, ou à M. LEGRAND, maire de la commune.

#### AVIS.

Un Traiteur, désirant se retirer, offre de céder le fonds qu'il exploite depuis 25 ans. Il est situé à Lyon, au centre du commerce. L'acquéreur pourra entrer en jouissance de suite ou dans quelques mois à son choix. On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Premillieux, arbitre de commerce, audit Lyon, rue Neuve, 12, au 3.<sup>me</sup>

#### TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

La vente par licitation, à la requête de M. Chorgnon père, a été renvoyée au *mardi neuf avril prochain*.

Les immeubles sont désignés ainsi qu'il suit :

1.<sup>er</sup> Lot, tout le corps de bâtiments, situé à Roanne, ayant façade sur la place Ste.-Elizabeth, sur la rue de la Chapelle et sur la rue Ste.-Elizabeth; mise à prix, 15,000 fr.

2.<sup>e</sup> Lot, une maison et un petit jardin, situés au *Petit-Côteau*, commune de Parigny, sur la route royale de Paris à Lyon; mise à prix, 3,000 francs.

3.<sup>e</sup> Lot, une terre, de 1 hectare 6 ares 20 centiares, située au lieu des *Barraques*, commune de St.-Romain-la-Mothe; mise à prix, 400 fr.

4.<sup>e</sup> Lot, une vigne, de 35 ares 16 centiares, située sur la commune d'Ouches; mise à prix, 300 francs. (M.<sup>e</sup> Marchand, avoué.)

Vente par licitation à laquelle les étrangers seront admis, le 16 avril 1844, des immeubles provenant de la succession des mariés Vignat-Laborde, situés sur les communes de Parigny, St.-Haon-le-Vieux, St.-André-d'Apchon, Renaison et Pouilly-les-Nonains. — 8 lots, ensemble d'une mise à prix de 178,245 francs. (M.<sup>e</sup> Vadon, avoué.)

Demande en séparation de biens, par Marguerite Givre, contre son mari, Jean Desnoyol, de Neaux. (M.<sup>e</sup> Dechastelus, avoué.)

#### COURS DES COTONS. — VENTES ET ARRIVAGES DU 18 AU 23 MARS 1844.

(CORRESPONDANCE DU ROANNAIS.) — Le Havre, 24 mars 1844.

Les résultats de la froideur avec laquelle on avait paru recevoir les avis des Etats-Unis, se sont développés cette semaine.

En effet, à la suite de quelques transactions où le désir d'écouler s'est fait voir par les réductions obtenues, le prix courant vient d'être abaissée de 3 centimes sur le bas, 2 c. sur le très-ordinaire, 4 c. sur l'ordinaire, 3 c. sur le bon ordinaire.

Il convient de dire cependant, que, pour opérer sur ces bases, il faut attendre les propositions plutôt que les prévenir et choisir ses vendeurs; car c'est la plus petite partie qui paraît disposée à écouler ainsi.

Le marché de Liverpool, qui, dans les premiers jours qui ont suivi les avis, avait baissé de 1/4 à 3/8 d., paraît déjà un peu revenu de cette première impression. On annonce mercredi et jeudi une demande un peu plus active et des prix plus réguliers.

VENTES cette semaine.	ESPÈCES.	PRIX PAYÉS		COURS A L'ACQUITTÉ.			STOCK ce jour.	CETTE semaine.	ARRIVAGES CETTE semaine.	PRIX COURANTS.	
		Cette semaine.	Id. en 1843.	Bas à très-ordin.	Ordinaire à bon ordin.	Petit COURANT à bon COURANT.				INDIGO.	
1,185	Louisiane. . . . .	62 86	51 100	63 72	77 83	87 100			Bengale surfin violet et bleu... 9 50 » »		
1,005	Mobile . . . . .	73 82	52 66	63 72	77 82	86 89	102,859	3,015	— beau viol. et pourpré. 8 » 8 25		
1,027	Géorgie, Virginie et Florides. . .	74 83	54 76	63 71	75 79	82 85			— moyen violet..... 6 » 6 25		
»	Diverses espèces. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	9,858	150	— fin rouge..... 6 50 6 75		
3,217	VOITURE, les 50 kilog. . . . .	ROUEN. 1 f. »	PARIS. 2 f. »	TROYES. 3 f. 75	LYON. 7 f. 50	ROANNE. 7 f. »	112,717	3,165	Java..... 4 » 9 25		
									Caraque flor..... 6 25 6 75		
									BOIS DE TEINTURE.		
									Campêche, coupe d'Espagne... 12 » 12 50		
									— Autres coupes..... 7 » 10 50		
									Jaune Cuba..... 12 » 13 »		
									Lima..... 17 » 17 50		
									Sainte-Marthe..... 18 50 19 »		
									Sandal..... 7 » 7 50		
									CACHOU brun luis., coulé sur f. <sup>lies</sup> .. 25 » 28 50		
									— Jaune..... 20 » 22 »		

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.